

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2022-033/PR/MS approuvant et rendant exécutoire le Budget Prévisionnel 2022 de l'Hôpital Pneumo-Phtisiologie "Dr Chakib Saad".

n° 2022-033/PR/MS

Ministère
MINISTÈRE DE LA SANTÉ

Date de publication
19 janvier 2022

Numéro JO
n° 2 du 31/01/2022

Date du numéro
31 janvier 2022

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi constitutionnelle n°92/AN/10/6ème du 21 avril 2010 portant révision de la constitution

VU La Loi n°2/AN/98/4ème L portant sur la définition et la gestion des établissements publics à caractère administratif

VU La Loi n°48/AN/99/4ème L du 03 juillet 1999 portant orientation de la politique de santé

VU La Loi n°63/AN/99/4ème L du 23 décembre 1999 portant réforme hospitalière

VU La Loi n°173/AN/07/5ème L du 22 avril 2007 portant réorganisation du Ministère de la Santé

VU Le Décret n°99-0078/PR/MFEN du 8 juin 1999 portant sur la définition et la gestion des établissements publics administratifs

VU Le Décret n°2001-211/PR/PM relatif aux établissements publics à caractère administratif et règlement la période transitoire des entreprises publiques

VU Le Décret n°2007-0155/PR/MS du 16 juillet 2007 portant Carte Sanitaire, Organisation et Fonctionnement du Système de Santé

VU Le Décret n°2011-0125/PR/MS du 12 juillet 2011 portant statut de l'hôpital Pneumo-Phtisiologie "Dr Chakib Saad"

VU L'Arrêté n°2013-102/PR/MS portant nomination des membres du Conseil d'Administration de l'Hôpital de Pneumo-Phtisiologie "Dr Chakib Saad"

VU Le Décret n°2021-105/PRE du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2021-106/PRE du 24 mai 2021 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2021-114/PREdu 31 mai 2021 fixant les attributions des Ministères

VU Le Procès-Verbal de réunion du 30 novembre 2021 du conseil de gestion de l'Hôpital Pneumo-Phtisiologie "Dr Chakib Saad"

SUR Proposition du Ministre de la Santé. Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 28 Décembre 2021.

Article 1

Est approuvé et rendu exécutoire le budget prévisionnel 2022 de l'Hôpital Pneumo-Phtisiologie "Dr Chakib Saad" qui s'établit comme suit

– EN RECETTES :.....	290 617 020 FDJ * Investissement	
.....	96 300 000 FDJ * Fonctionnement :.....	194 317
020 FDJ – EN DEPENSES :.....	290 617 020 FDJ	

Article 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.

*Le Président de la République
Chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH